

Enseignement supérieur : enjeux d'aujourd'hui, enjeux de demain

Les luttes développées tout au long de l'année 2009 dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche publics ont été marquées par plusieurs caractéristiques assez nouvelles :

- leur ampleur inédite dans un milieu traditionnellement rétif aux manifestations massives,
- l'évolution des mots d'ordre qui, partant de revendications catégorielles (projet de modification du décret statutaire des enseignants-chercheurs et réforme de la formation des enseignants), sont passés rapidement au rejet de la logique de la loi "LRU" votée en 2007 et la demande de son abrogation,
- la volonté d'élargissement du mouvement et les convergences établies avec l'ensemble des personnels et, au delà, l'ensemble des salariés.

La FERC Sup CGT s'enorgueillit d'avoir initié et poussé à cette évolution des revendications, les mettant en lien constant avec la défense d'un outil public de formation supérieure et de recherche, apportant à la population et aux salariés les garanties maximales d'égalité de traitement et de reconnaissance des qualifications, au contraire de ce qui est mis en œuvre par le gouvernement Sarkozy.

La politique menée tambour-battant par les gouvernements depuis plus de 10 ans ne fait pas que remettre en cause les acquis des personnels du secteur ou les missions publiques qu'ils réalisent mais bien tout l'édifice des diplômes et titres universitaires qui constitue, pour la quasi totalité des salariés, une référence solide et nationale pour la reconnaissance des qualifications.

Même s'il n'est pas nouveau que le patronat œuvre pour priver les salariés et, singulièrement les plus qualifiés, de cette reconnaissance au profit de critères classant fonctionnels ou relevant du savoir-être, l'offensive récente est d'une violence et d'une gravité sans précédent.

Depuis de nombreuses années déjà, l'Enseignement Supérieur et la Recherche publics sont au centre d'enjeux et de stratégies de portée considérable.

Ils sont le lieu où se produisent les qualifications supérieures, indispensables à l'essor économique et au progrès social, ils sont le lieu où se tissent les synergies, les liens entre disciplines, où s'organisent les mixités, les coopérations propres à favoriser, à leur tour, de nouvelles avancées des connaissances et de meilleurs transferts de technologie.

Pour toutes ces raisons, Enseignement Supérieur et Recherche publics constituent des vecteurs privilégiés de la reproduction des rapports sociaux et des enjeux de premier plan pour la construction européenne.

L'impact de la construction européenne

La mobilité géographique de la main d'œuvre et, singulièrement, de la main d'œuvre qualifiée, pour accompagner les restructurations des activités fut l'un des éléments essentiels de la construction européenne.

Cela nécessitait que les qualifications soient évaluées à la même aune et donc, que les savoirs et savoir-faire acquis soient équivalents et, au moins, lisibles dans chacun des pays concernés. Le problème semblait insurmontable.

On prit alors le problème en amont, du côté de la production des qualifications, c'est-à-dire du côté de l'enseignement supérieur. Le rapport ATTALI " Pour un modèle européen d'Enseignement Supérieur " (mai 1998) qui proposait une nouvelle architecture des formations supérieures et de l'ensemble du système d'Enseignement Supérieur déboucha sur " l'Université du 3ème millénaire " (U3M).

La mise en œuvre dans chaque pays des orientations définies par les Conférences européennes (rencontres des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur) qui se sont déroulées à Paris - la Sorbonne en mai 1998, Bologne en juin 1999, Prague en mai 2001, Berlin en septembre 2003 aboutit aux systèmes " Licence, Master, Doctorat " (LMD) et à celui des " crédits ".

Le " LMD " est un système convergent de diplômes et de cursus dans l'ensemble des pays européens qui permet " l'émergence d'un cadre commun de référence, visant à améliorer la lisibilité des diplômes, à faciliter la mobilité des étudiants ainsi que leur employabilité "...

Cette réforme des cursus surligne 3 niveaux ; Bac+3, Bac+5 et Bac+8 et prévoit de décerner 3 grades : la Licence à Bac+3, le Master à Bac+5 et le Doctorat à Bac+8.

Cette architecture ne reprend pas les niveaux franco-français des DEUG et DUT, placés à Bac+2, ce qui a provoqué une émotion légitime des Directeurs et étudiants des IUT qui sont attachés (comme les Professions en général) à la qualification de Technicien supérieur, correspondant aux besoins des entreprises et majoritairement reconnue dans les grilles de classification ou les statuts.

Quant au système de " crédits ", il s'intègre dans un processus de transfert qui porte le nom de " European Crédit Transfer System (ECTS)". Il s'agit d'Unités semestrielles, capitalisables et transférables. Ces modules sont définis non plus seulement, comme les Cours et les Travaux Dirigés, par rapport aux contenus et volumes horaires des enseignements ou des travaux de recherche personnelle mais en considération de la quantité de travail demandée à l'étudiant, les stages, mais aussi des activités de natures très diverses, artistiques, civiques, etc. Cette norme servira de référence pour l'ensemble des cursus diplômants (LMD), la Licence par exemple comportera 180 crédits, un master devra en valoir 300...

Reconnaissance des qualifications

Les avantages d'un tel système pourraient être non négligeables. La constitution de parcours diversifiés par assemblage de modules favorise la reconnaissance de toutes sortes d'acquis (pas seulement professionnels ou formatifs). Il permet de " combiner " de nouveaux cursus répondant à l'évolution rapide des sciences et techniques

(ex : biologie informatique) et facilite les passages et passerelles, y compris la mobilité géographique choisie.

En revanche, ces constructions de formations ou de diplômes " en kit " favorisent l'individualisation des parcours des étudiants et peuvent aboutir à ce qu'un même titre (Licence, Master ou Doctorat) recouvre des contenus et des niveaux très différents, selon l'établissement, la région, le bassin d'emploi considérés. Dès lors il est à craindre la remise en cause du caractère national du diplôme au profit d'une vague accréditation d'un niveau d'études qui permettrait au patronat d'opérer l'individualisation totale des profils recherchés.

Le problème est à ce point criant qu'à chaque diplôme est joint un " supplément au diplôme ", véritable fiche descriptive qui permet d'identifier le niveau et la nature particulière des compétences acquises par l'étudiant et/ou son " employabilité ".

La loi " LRU "

La loi " LRU ", déportant la gouvernance et le financement des universités vers le Patronat (au détriment des élus ou des confédérations ouvrières) pose les bases d'un véritable pilotage des formations par ce dernier, en fonction de ses intérêts propres et non pas, comme nous le revendiquons, en fonction de l'intérêt général et du développement économique et social.

C'est ainsi que la logique de rentabilité s'impose là où le service public avait vocation à répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

C'est ainsi que les universités sont sommées de se transformer rapidement en entreprises, guidées par la compétitivité, l'élitisme et le souci du lucre de toutes leurs activités de recherche et de formations supé-

rieures. Cette logique s'impose aujourd'hui en heurtant de front les garanties des personnels du secteur (les enseignants-chercheurs et les ingénieurs, les administratifs).

Les Présidents d'Université ont revendiqué une autonomie plus grande qui leur permette de labelliser leurs diplômes (n'oublions pas la course de certains aux classements internationaux !), d'en fixer le coût (droits d'inscription qui tendent à devenir des frais), de sélectionner leurs étudiants (usagers devenant des clients) et de gérer leur masse salariale (fonctionnaires et contractuels).

Voilà qui est fait. Au 1er janvier 2010, plus de la moitié des universités ont acquis des " compétences élargies " qui les transforment en entreprises concurrentes, parfaitement autonomes à l'image tant vantée des grandes universités américaines...

Or, les cohérences des cursus doivent être garanties nationalement et l'obtention d'un diplôme doit se traduire par des niveaux de connaissances et des contenus comparables sur l'ensemble du territoire. C'est une condition nécessaire pour que soit possible un cadre national de références à la classification des salariés.

Classification des salariés

En effet, ces grilles de classification se sont souvent construites par référence à la grille des qualifications, elles-mêmes définies en niveau, par rapport aux diplômes nationaux de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Pour cela, elles n'ont pas seulement posé les bases d'une garantie pour chaque salarié d'être reconnu dans sa qualification propre mais aussi pour les

salariés, collectivement, par l'assurance qu'à même qualification ou même diplôme, ils devaient être positionnés sur la grille et rémunérés à la même hauteur.

Certes, ces principes ont été violemment percutés dans nombre de branches par un patronat avide de faire pression sur ses " coûts " salariaux et on sait bien les difficultés à maintenir les règles de reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives ou les statuts au profit de critères fonctionnels et de performance individuelle.

De fait, cette nouvelle étape dans la politique de " *dénationalisation* " des diplômes nous fait craindre une aggravation sans précédent de la situation : que, définitivement, toute référence collective ou nationale ayant disparu, les classifications des salariés se fassent désormais au cas par cas, dans une relation de gré à gré entre employeur et futur salarié.

Entre l'Etat qui se désengage progressivement, les régions qui s'affirment, les entreprises qui veulent utiliser le plus possible les retombées scientifiques en investissant peu en ce domaine, les Directions des établissements continuent de prétendre répondre aux besoins.

Mais de quels besoins s'agit-il ? Besoins de conforter les entreprises et les grands groupes dans leur politique du " *tout profit* " ou besoins sociaux correspondant aux aspirations de l'ensemble de la population ?

Pour éviter d'affronter ces problèmes, le pouvoir national renforce l'autonomie de chaque établissement mais le cadre dans des schémas décidés à Bruxelles et dans la logique de diversification des sources de financements.

Liens formation/travail - Des enjeux de société

Le système éducatif est à appréhender dans une société capitaliste dont la vocation première est de faire des profits. Ce système éducatif se situe en amont du système productif, comme outil de reproduction de rapports sociaux et en aval comme sa résultante.

La société produit un système éducatif adapté à la structure de son système de production et à ses besoins en qualification.

Le système éducatif a son développement propre et produit à son tour des éléments d'évolution contradictoire de la société.

En permanence, ces deux systèmes entretiennent ensemble des rapports dialectiques.

L'Enseignement Supérieur a connu une massification importante dans les années de croissance. Aujourd'hui la situation de l'emploi est celle que l'on connaît (récession, délocalisations, plans de licenciements, suppressions massives d'emplois publics, crise économique et financière, etc.) et les besoins nationaux en qualifications sont revus à la baisse par le patronat et le gouvernement.

Le discours dominant invoque l'incapacité des universités à répondre aux besoins et les qualifie d'usine à fabriquer des chômeurs.

La notion de qualification est définitivement bannie du vocabulaire au profit de celui de compétences ou de savoir-être, d'adaptabilité à la culture d'entreprise...

Élitisme et compétences

Aujourd'hui, ce qui se met en place c'est le resserrement de la qualité dans des pôles dotés de laboratoires de

haut niveau, de formations de 3^e cycle adossées à la Recherche et liés aux pôles de compétitivité, pour une minorité.

De manière concomitante, émergent des " *fac's-Parkings* " pour les plus modestes, des Collèges universitaires, sans Recherche et sans moyens, faute de pouvoir contracter avec les entreprises ou les collectivités territoriales et se faire financer.

Même si nous avons une conception ouverte du Service Public qui doit répondre aux besoins de la population et donc à une demande sociale qui comprend les entreprises, nous ne pouvons accepter que ce service public soit ainsi réduit au strict service des intérêts immédiats des grands groupes ou des actionnaires, au détriment de l'intérêt général et des valeurs universelles qu'il est censé porter.

Lier étroitement nos établissements d'Enseignement Supérieur à leur bassin d'emplois, faire dépendre leurs financements et leurs orientations des choix des entreprises, est-ce un gage de réussite et de modernité ? N'est-ce pas plutôt consacrer la ségrégation sociale ? N'est-ce pas lancer chaque établissement dans une course effrénée de Partenariats Public Privé (PPP) pour pallier le désengagement de l'État ?

Convergences d'intérêts

Compte tenu de ces enjeux, il semble très important que la CGT mène en son sein, avec ses organisations professionnelles et territoriales, la réflexion et les débats nécessaires à construire des propositions répondant à cette préoccupation constante de développer les convergences et de combattre efficacement la casse des garanties collectives et des droits fondamentaux de l'ensemble de la population, des jeunes et des salariés.